

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 AOUT 2017

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, FORT Annick, MM. BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, BOILLOT Gérard, GELHAYE Arnaud, BRUCHON Christian, DUCROT Jean-Marie, LEGRAS Jean-Claude, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, GRAPPIN Michel, REYMONDET Daniel, SCHWARTZ Thierry, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : Mme REGARD Françoise (pouvoir à Mme BAUDUIN), MM. GARDIEN Alain (pouvoir à M. LEGRAS), GOUDOT Sébastien (pouvoir à M. BOILLOT), BOLE Michel (pouvoir à M. BERAUDIER), ROBIN Emmanuel (pouvoir à M. DUCROT), LINARES Laurent (pouvoir à M. PONTIROLI)

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, M. MILLET William.

Approbation du compte-rendu du 30 juin 2017 : unanimité

EMBAUCHE DE DEUX CONTRACTUELS AUX ECOLES :

Vu la nécessité de recruter pour nos écoles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les contrats de Mme Ponsard Mylène et M. Dausse Mickaël, pour l'année scolaire 2017/2018. Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux contrats de travail et autorise le Maire à les signer.

Contrat pour Mme Ponsard :

Vote : 1 abstention, 22 pour

Contrat pour M. Dausse :

Vote : unanimité

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ATSEM :

Il convient d'augmenter le nombre d'heures de travail de Mme Bert Béatrice, ATSEM, qui gère aussi le transport scolaire en tant qu'accompagnateur. Son nombre d'heure passera de 30.33H à 32H hebdomadaires dès la rentrée prochaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette modification.

Vote : unanimité

TARIFICATION CANTINE :

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs pour le périscolaire, en modifiant uniquement le prix du repas facturé à un enfant malade. En cas d'absence pour maladie (sur justificatif médical) le prix du repas commandé sera de 4.20 €.

Le Conseil Municipal valide ces tarifs à partir du 4 septembre 2017.

Vote : unanimité

REMERCIEMENT A UN STAGIAIRE :

Vu le stage effectué par Esteban MAUBLANC d'Arlay, dans le cadre de ses études, pour les périodes du 20 au 24 mars et du 12 juin au 7 juillet 2017, et étant donné l'entière satisfaction qu'a donné Esteban lors de ce stage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remercier Esteban MAUBLANC pour son sérieux et son implication, en lui offrant la somme de 50 €, sous forme d'une subvention.

Vote : 2 contre, 3 abstentions, 18 pour

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

M. Rochet Kevin, embauché sur notre commune pour un contrat occasionnel d'été, sollicite la commune pour un contrat d'apprentissage pour effectuer un BTS aménagement paysager. Ce contrat serait d'une durée de 2 ans et l'apprenti présenterait un projet professionnel (création d'un jardin pédagogique sur Arlay). Son maître d'apprentissage serait M. Barbaud François qui est diplômé en agriculture et présente suffisamment d'expérience pour l'encadrer.

Après présentation des différents points et du projet pédagogique par M. Uriet, qui a effectué de multiples démarches pour savoir s'il y aurait une faisabilité, le Conseil Municipal refuse cet apprentissage.

Vote : 11 contre, 5 abstentions, 7 pour

CONVENTION AVEC LE RASED :

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) intervient régulièrement dans les classes. Depuis la création de la Commune Nouvelle, il convient simplement de signer une convention avec la nouvelle entité communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

Vote : unanimité

RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE DE ST GERMAIN :

Mme le Maire expose que le bail de chasse de St Germain n'avait pas été établi pour 2017, pensant que les deux sociétés de chasse allaient fusionner.

Etant donné que cette fusion n'a pas eu lieu, il convient de reconduire un nouveau bail pour 2017, au prix de 220 € l'année.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture, il apparaît que la fusion de communes n'a pas d'incidence sur chacune des sociétés de chasse qui peuvent continuer de perdurer.

Vote : 1 abstention, 22 pour

NOUVEAU CONTRAT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DES ENERGIES :

Mme le Maire expose que suite à la fusion des Régions, le SIDEC organise un groupement d'achat de rattrapage avec l'ensemble des syndicats de Bourgogne Franche-Comté d'où la nécessité d'adhérer avec une nouvelle délibération.

Le SIDEC restera notre interlocuteur direct, et le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre) sera le coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal valide cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

Vote : 1 abstention, 22 pour

REGLEMENT AFFOUAGE ET REVISION DE LA VALEUR DU POINT :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré destine le produit des coupes des parcelles 18 et 42 (ex-parcelle 4 de St Germain Lès Arlay), valide le règlement d'affouage, fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères, ces portions seront attribuées par tirage au sort, et conserve le montant de la taxe d'affouage au prix de 0.50 € le point. Le montant total étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le prix sera fixé en fonction du nombre de points.

La période d'inscription se fera du 4 au 30 septembre 2017.

Vote : 1 abstention, 22 pour

MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE « ZERO PESTICIDE » :

M. URIET présente la démarche « zéro pesticide » qu'il a suivi avec Mme Combe des services techniques de la ville de Lons le Saunier, et explique qu'il serait possible de percevoir une subvention de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 80 %, pour l'achat d'engins alternatifs (réciprocateur, scalp...) à condition que le montant des achats soit d'un minimum de 3 000 €.

Un plan de financement est présenté, avec la possibilité d'inclure une information à la population sous forme de flyers, d'affiches et éventuellement réunion publique.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte d'adhérer à cette démarche.

Vote : 5 contre, 4 abstention, 14 pour

QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements ADMR : Mme le Maire informe du courrier de l'ADMR qui remercie la Commune pour le versement de la subvention.

Le devenir de la bibliothèque : Mme le Maire informe que Mme Tissot, responsable de la bibliothèque, a informé des difficultés rencontrées quant au prêt des livres. En effet, la structure de notre bibliothèque est trop petite et n'est rattachée à aucune médiathèque du secteur. Les bénévoles (6 à ce jour, mais projet de 2 démissions) ne souhaitent pas faire le tour des médiathèques à la recherche de livres de prêt.

Une fermeture pourrait être envisagée avant la fin d'année.

Mme le Maire se renseigne pour avoir plus d'informations sur cette problématique.

Epicerie d'Arlay : M. Greaves, repreneur de l'épicerie, a encore quelques démarches administratives à régler avant une ouverture prochaine.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.